

Secourisme - Sauvetage aquatique - Enseignement du sport - Sauveteurs Secouristes Travail - Formateurs

Association déclarée à la préfecture de Meurthe-et-Moselle, comme organisme de formation
Statuts déposés le 08/02/2008 à Nancy, avec parution sous le n° 20080012 au journal officiel.

DOSSIER D'INSCRIPTION

FORMATION A L'U.E. « P.A.E. DE FORMATEUR EN SAUVETAGE AQUATIQUE

***Option « enseignement en Littoral
ou en Eaux intérieures »***

Du 11 au 16 avril 2026

***Option l'U.E. « au Pilotage
d'embarcation de sauvetage »***

Du 17 au 18 avril 2026

OBLIGATION D'UN BON NIVEAU PHYSIQUE ET AQUATIQUE

LONGEVILLE SUR MER - 85

Objectifs du stage Formateur SSA PES

Le contenu du stage répond à l'arrêté du 15 juin 2024, relatif à la filière pédagogique de sécurité civile.

A l'issue de la formation, de cette unité d'enseignement, le futur formateur doit être capable, à partir d'un référentiel interne de formation et d'un référentiel interne de certification, élaborés et validés par une autorité d'emploi, et en utilisant les compétences liées à l'unité d'enseignement « pédagogie initiale et commune de formateur » :

- Dispenser l'enseignement des procédures et des techniques dans le milieu pour lequel il est qualifié ;
- Maîtriser la réglementation relative à la surveillance des baignades.

En particulier, il doit être capable d'apporter les éléments permettant au futur surveillant sauveteur aquatique :

- De situer son rôle et sa mission au sein d'un dispositif évolutif et adaptable aux conditions du moment ;
- D'effectuer une analyse des risques particuliers présents sur sa zone ;
- De développer des actions de préventions adaptées aux risques et pratiques sur sa zone ;
- De participer à un dispositif de surveillance en mettant en œuvre des techniques opérationnelles adaptées et mettant éventuellement en œuvre des matériels spécifiques
- De participer à une action coordonnée de sauvetage, dans sa zone, ou à proximité immédiate de celle-ci, à l'aide de techniques opérationnelles adaptées ou mettant en œuvre des matériels spécifiques ;
- De réaliser les gestes de premiers secours adaptés.

Pour l'option à l'U.E. au Pilotage d'embarcation de sauvetage :

De faire acquérir les compétences nécessaires pour participer à une action coordonnée de sauvetage, dans la zone de surveillance ou à proximité immédiate de celle-ci, à l'aide de techniques opérationnelles adaptées et mettant en œuvre une embarcation nautique motorisée :

- 1. Connaître le cadre d'intervention lors d'un sauvetage intégrant une embarcation nautique motorisée ;
- 2. Assurer l'entretien courant des différents types d'embarcations nautiques motorisées ;
- 3. Réaliser, en sécurité, une action de sauvetage avec une embarcation nautique motorisée, dans le cadre d'une intervention coordonnée.

Eléments d'informations concernant le Formateur PES (Nouveau)

↳ Prerequisites pour devenir formateur et différents scénarios possibles.

1° Pour devenir Formateur en Sauvetage Aquatique

Je dois posséder la qualification de SSA Littoral, ou SSA eaux intérieures, et être titulaire de la PIC F.

2° Pour devenir Formateur à l'unité d'enseignement « Pilotage d'embarcation de sauvetage ».

Vous devez être titulaire du SSA Littoral ou Eaux intérieures avec la mention « Pilotage d'embarcation de sauvetage »

3° Je réunis toutes les conditions en 1°, mais je suis déjà titulaire d'une PAE de formateur.

Dans ce cas, vous êtes dispensé du PIC F, et vous ne suivez que la formation de Formateur SA

4° Je réunis toutes les conditions en 2°, et je suis déjà titulaire d'une PAE de formateur.

Dans ce cas, vous pouvez encore devenir formateur à l'U.E. Pilotage d'Embarcation de Sauvetage pendant la formation de formateur SA

5° Je ne suis pas titulaire du PICF, mais je réuni toutes les conditions en 1°

Vous devez suivre toute la formation de formateur. Le PIC F, vous permettra par la suite de suivre d'autres formations et d'élargir votre champ de formateur vers le secourisme par exemple. Attention lors du stage SSA Littoral nous ne formons pas au PIC F.

ATTENTION : il n'y a plus de conditions particulières pour entrer en formation de formateurs SA, celle-ci se sont éteintes avec les nouveaux textes en vigueur. Vous devez suivre toute la chaîne de formation.

↳ Prerequisites pour devenir formateur en « pilotage d'une embarcation de sauvetage » différents scénarios possibles.

1° Pour devenir Formateur « pilotage d'une embarcation de sauvetage » en Littoral

Je dois posséder la qualification de Formateur SA « option Littoral », et avoir le permis côtier. Ou la faire de façon concomitante avec la formation de Formateur SA.

2° Pour devenir Formateur « pilotage d'une embarcation de sauvetage » en Eaux intérieures

Je dois posséder la qualification de Formateur SA « option Eaux intérieures », et avoir le permis de plaisance « eaux intérieures ». Ou la faire de façon concomitante avec la formation de Formateur SA.

ATTENTION : il n'y a plus d'obligation d'avoir la mention « pilotage d'une embarcation de sauvetage » pour devenir formateur SA.

BULLETIN D'INSCRIPTION

Formation : U.E. « P.A.E. FORMATEUR EN SAUVETAGE AQUATIQUE »
Et/ou Option U.E. « pilotage d'une embarcation de sauvetage »

Identification du stagiaire : à remplir en majuscule !

N° Adhérent FNMNS : (obligatoire ou procéder à l'adhésion)

Mme Mlle Mr

Nom : Prénom :

Date de naissance : Lieu de naissance :

Adresse personnelle :

Code postal : Ville :

Tél personnel : Professionnel :

E-mail :

Avez-vous une affection particulière, ou un handicap qui nécessite un accompagnement ? si OUI
vous serez redirigé vers un de nos référent santé :

Taille tee-shirt: S M L XL XXL

Taille Lycra : S M L XL XXL

Financement : Organisme de financement Personnel Associatif CPF

Adresse de facturation :

.....
.....

Date prévue d'arrivée :

Pour le formateur S.A.	Vendredi 10 avril 2026 en fin de journée avant 19h	<input type="checkbox"/>
	Samedi 11 avril 2026 à 08h00	<input type="checkbox"/>
Pour l'option P.E.S.	Jeudi 16 avril 2026 en fin de journée avant 19h	<input type="checkbox"/>
	Vendredi 17 avril 2026 à 08h00	<input type="checkbox"/>

Prérequis :

En fonction de vos niveaux de formations, consultez les différents scénarios possibles dans la rubrique « éléments d'informations complémentaires formateur SA »

FNMNS

Tarifs et horaires du stage :

*être formateur dans une association affiliée CNF ou adhérent professionnel FNMNS depuis plus de 6 mois.	Tarifs	A cocher
F SA - (49h) - Membre* de la FNMNS - Pension complète	1 035 €	
F SA - Extérieur - Pension complète	1 135 €	
F SA - Prise en charge des frais par OPCA, CPF...	1 235 €	
Option U.E. Pilotage d'Embarcation de Sauvetage (10h)	227,50 €	
Arrivée la veille de la formation (inclus le dîner, la nuitée et le petit déjeuner)	58 €	

Joindre le versement à l'envoie du dossier d'inscription. (Chèque au nom du CNF-FNMNS ou preuve de virement).

Formation sur une moyenne de 9 heures /jour (déplacement et mise en place compris)

Départ après rangement et nettoyage

Une grille de stage sera affichée durant le stage. Elle pourra supporter des modifications compte tenu des impératifs météorologiques entre autres...

Les non adhérents à la FNMNS doivent remplir une feuille d'adhésion jointe au dossier.

A l'issue de votre inscription des informations complémentaires vous parviendront avant le début du stage.

Pièces à joindre à votre inscription selon votre situation :

Pour le Formateur SA « option Littoral ou Eaux Intérieures » :

- Formation continue en secourisme
- Pédagogie Initiale Commune de Formateur ou équivalent
- Diplôme de surveillant sauveteur aquatique sur littoral (SSA-L) ou en eaux intérieurs (SSA-EI) ou équivalents à jour de formation continue

Pour l'option l'option formateur en « Pilotage Embarcation de sauvetage » :

- Diplôme Formateur SA Littoral ou Diplôme Formateur SA Eaux Intérieures ou équivalents à jour de formation continue
- Permis côtier, pour devenir formateur SA en Littoral
- Permis eaux intérieures, pour devenir formateur SA en Eaux intérieures

Clôture des inscriptions 11 jours avant le début du stage !
(Avant 25 mars 2026)

Questionnaire d'entrée en formation formateur SA

Nom :

Date :

Prénom :

1. Qu'est-ce qui vous motive pour faire cette formation ?

.....
.....
.....

2. Que peut vous apportez ce stage ?

.....
.....
.....

3. Connaissez-vous le périmètre d'intervention du SSA L / SSA MN ?

.....
.....
.....

4. Comptez-vous exercer comme formateur dans une structure ?

.....
.....
.....

5. Selon vous, le SSA L ou MN est-il soumis à une ou des formation(s) continue(s) ? Veuillez expliquer le SSA MN.

.....
.....
.....

Règlement intérieur à observer lors des formations

Le présent règlement s'applique à toutes les personnes participantes à une action de formation organisée par le CNF de la FNMNS. Un exemplaire est remis à chaque stagiaire dans le dossier d'inscription.

Le règlement définit les règles d'hygiène et de sécurité, les règles générales et permanentes relatives à la discipline ainsi que la nature et l'échelle des sanctions pouvant être prises vis-à-vis des stagiaires qui y contreviennent et les garanties procédurales applicables lorsqu'une sanction est envisagée.

Toute personne doit respecter les termes du présent règlement durant toute la durée de l'action de formation.

ARTICLE 1 : Toute personne suivant une formation au sein du CNF de la FNMNS est couvert par une assurance pour l'activité nommée pendant les heures de formation.

ARTICLE 2 : Toute personne suivant une formation doit fournir un dossier d'inscription complet. Ce dossier est à envoyer au CNF de la FNMNS - Maison des sports 13 rue Jean Moulin - 54510 TOMBLAINE.

ARTICLE 3 : Toute personne en formation se doit de respecter le matériel qui lui est mis à sa disposition pendant la durée de la formation.

ARTICLE 4 : Toute personne en formation se doit de garder une attitude digne et responsable, compatible avec l'esprit du sauvetage et du secourisme. Elle s'engage à suivre régulièrement la formation qu'elle a entreprise.

ARTICLE 5 : Toutes convocations, renseignements, informations, et conseils seront transmis par INTERNET (mail). Le candidat s'engage à répondre à toute convocation et demande de renseignements faites par courriel ou par téléphone.

ARTICLE 6 : Le CNF s'engage à donner fournir les RIF RIC correspondant à l'unité d'enseignement visée.

ARTICLE 7 : Toute annulation d'inscription doit être effectuée par écrit.

En cas de renoncement par l'entreprise bénéficiaire ou le particulier à l'exécution du stage dans un délai de 10 jours ouvrables avant la date de démarrage de la prestation de formation, l'entreprise bénéficiaire ou le particulier s'engage au versement des 2/3 tiers du montant des frais de formation à titre d'indemnités forfaitaires. Passé ce délai, la somme totale sera due, sauf cas de force majeure (à l'appréciation par le bureau directeur du CNF).

Cette somme n'est pas imputable sur l'obligation de participation au titre de la formation professionnelle continue de l'entreprise bénéficiaire ou de la personne physique et ne peut faire l'objet d'une demande de remboursement ou de prise en charge par l'OPCA.

La responsabilité du CNF de la FNMNS ne pourra être mise en cause si la non-exécution de la formation découle d'un cas de force majeure. A ce titre, la force majeure s'entend de tout événement extérieur, imprévisible et irrésistible au sens de l'article 1148 du code civil.

ARTICLE 8 : En cas de non-respect du présent règlement, le bureau directeur du CNF se réserve le droit de prononcer l'exclusion de l'adhérent sans aucun remboursement.

Assurance lors du stage

Responsabilité civile

Garantie les assurés contre les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile qu'ils peuvent encourir à raison de dommages corporels, matériels et immatériels.

Protection juridique de base

Le sinistre garanti est le litige ou le différend dont le fait générateur se situe pendant la période où l'assuré à la qualité de membre.

Garanties Individuelle Accident

- capital décès : 17 000 €
- capital invalidité : 33 000 € réductible en fonction du taux d'IPP
- remboursement du forfait hospitalier, sans limitation, ni montant, ni durée
- Frais de prothèse dentaire : 50 €
- Bris de lunette ou frais de lentille : 70 €
- Frais de soins : en complément de la Sécurité Sociale à concurrence de 100% du tarif de responsabilité.
- Frais de transport pour se rendre aux soins prescrits : A concurrence des frais réels.

Garanties Assurances

Les garanties d'assistance sont assurées aux victimes dès lors que l'accident ou la maladie grave est survenu plus de 50 km de leur domicile (à moins de 50 km du domicile, les frais de premier transport sont pris en charge).

- Prise en charge du déplacement aller-retour d'un proche lorsque l'assuré est hospitalisé plus de 10 jours.
- Prise en charge du retour prématué de l'assuré en déplacement à l'étranger en cas de décès de son conjoint ou d'un ascendant au premier degré.

Couverture Responsabilité Civile de l'Adhérent

L'adhérent est garanti contre les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile qu'il peut encourir à raison des dommages corporels, matériels immatériels causés aux tiers et survenus pendant les activités garanties.

La couverture d'assurance obligatoire qu'à souscrire le centre de formation vous permet principalement de vous prémunir contre un risque engageant un tiers. C'est pourquoi, nous vous informons de l'intérêt à souscrire un contrat d'assurance de personne, ayant pour objet de proposer des garanties forfaitaires en cas de dommages corporels.

Il s'agit en particulier d'une couverture individuel accident, ou d'une garantie complémentaire en perte de salaire ou de revenus n'ayant pas pour objet de se substituer aux obligations des employeurs et aux organismes de prévoyance, elle n'intervient qu'en complément de ceux-ci. En prenant en charge la surprime, vous pouvez procéder à une extension de vos garanties.

Si vous souhaitez développer une telle extension de garantie, qui serait à votre charge, vous devez nous contacter.

Règlement général de la protection des données (RGPD)

Le règlement européen a renforcé en 2018, les droits des personnes et les implications du responsable de traitement des données personnelles via le RGPD.

Votre inscription à l'une de nos formations est un traitement de données personnelles géré par le secrétariat du CNF de la FNMNS, situé à la Maison des sports - 13 rue Jean Moulin - 54510 TOMBLAINE

La finalité du traitement des données, sert :

- ↳ A l'inscription du participant à l'une de nos formations,
- ↳ Au positionnement du participant (questionnaire d'entrée, ...)
- ↳ A la fusion les données administratives vers les objectifs pédagogiques du stagiaire afin de permettre un suivi de formation,
- ↳ A la création et l'envoi de l'attestation, du certificat ou diplôme en fin de formation ou d'examen du participant,
- ↳ Le suivi de votre cursus de formation continue.

Les données sont recueillies auprès de tous les stagiaires du CNF de la FNMNS car celles-ci sont indispensables à la création des documents liés à la formation. En cas de non fourniture de ces données, le stagiaire ne pourra pas être inscrit à la formation.

Le type de données collectées, sont celles de son identité personnelle, adresse postale et professionnelle si prise en charge par celle-ci, coordonnée téléphonique, adresse mail, diplômes.

Les données sont à destination du secrétariat du CNF de la FNMNS afin de les enregistrer sur une plateforme destinée à la gestion de la formation, à la création d'attestation, de certificat ou de diplôme suivant le type de formation, le suivi de son cursus de formation continue, celui-ci étant en règle face aux obligations du RGPD.

La durée de conservation des données est de 30 ans conformément aux obligations.

Vous pouvez demander et accéder à vos données personnelles, vous opposer au traitement de celles- ci, les faire rectifier ou les faire effacer.

Si vous souhaitez exercer ce droit, veuillez-vous adresser au délégué à la protection des données du CNF de la FNMNS (secrétariat).

Conditions générales de vente (CGV)

OBJET

Les Conditions Générales de Vente (CGV) décrites ci-après détaillent les droits et obligations du Centre National de Formation de la FNMNS et de son client dans la cadre de la vente de formation.

Toute inscription à la formation auprès du Centre National de Formation de la FNMNS implique l'acception sans réserve du client des présentes Conditions Générales de Vente.

DEVIS

Pour chaque formation, le CNF de la FNMNS s'engage à fournir un devis au client, à sa demande. Ce dernier est tenu de retourner au CNF de la FNMNS un exemplaire, daté, signé et tamponné, avec la mention « Bon pour accord ».

PRIX ET MODALITES DE PAIEMENT

Les prix des différentes formations sont indiqués en euros. Le CNF de la FNMNS n'étant pas assujetti à la TVA le prix indiqué est donc celui qui devra être versé. Le règlement de la facture se fera au moment de l'inscription. En cas de retard de paiement de la formation, aucun document validant le stage ne sera remis au participant. Il pourra être effectué par virement bancaire, chèque ou espèces. Le paiement donnera lieu à l'établissement d'une facture.

PRISE EN CHARGE

Si le client bénéficie d'un financement par un Organisme Paritaire Collecteur Agréé (OPCA), il doit faire une demande de prise en charge avant le début de la prestation. Le client est tenu de fournir l'accord de financement lors de l'inscription. Dans le cas où le CNF de la FNMNS ne reçoit pas la prise en charge de l'OPCA au 1^{er} jour de la formation, l'intégralité des coûts de formation sera facturée au client.

DEDOMMAGEMENT, REPARATION OU DEDIT

Toute annulation d'inscription doit être effectuée par écrit.

En cas de renoncement par l'entreprise bénéficiaire ou le particulier à l'exécution du stage dans un délai de 10 jours ouvrables avant la date de démarrage de la prestation de formation, l'entreprise bénéficiaire ou le particulier s'engage au versement des 2/3 tiers du montant des frais de formation à titre d'indemnités forfaitaires. Passé ce délai, la somme totale sera due, sauf cas de force majeure (à l'appréciation par le bureau directeur du CNF).

Cette somme n'est pas imputable sur l'obligation de participation au titre de la formation professionnelle continue de l'entreprise bénéficiaire ou de la personne physique et ne peut faire l'objet d'une demande de remboursement ou de prise en charge par l'OPCA.

La responsabilité du CNF de la FNMNS ne pourra être mise en cause si la non-exécution de la formation découle d'un cas de force majeure. A ce titre, la force majeure s'entend de tout événement extérieur, imprévisible et irrésistible au sens de l'article 1148 du code civil.

LITIGES

Tous litiges relatifs à l'interprétation et/ou à l'exécution des CGV seront soumis à arbitrage, chacune des parties choisissant son arbitre. Dans le cas où ceux-ci ne se mettraient pas d'accord, il serait fait appel à un tiers arbitre nommé par le Président du Tribunal de Grande Instance. La sentence de ce tiers arbitre sera sans appel.

PREMIERE ADHESION - SPECIAL F SA 2026

Ne concerne que ceux qui n'ont jamais été adhérent à l'organisation professionnelle.

ADHESION BNSSA - BEESAN - MNS ETAPS - BP JEPS	
35 € pour les BNSSA 65 € pour les MNS Coûts pour 12 mois consécutifs :	Deductibles de vos impôts à hauteur de 66%

Je soussigné(e) : _____ demande mon adhésion à la Fédération Nationale des Métiers de la Natation et du Sport. J'ai pris connaissance que cette adhésion **est valable pour 12 mois**. Elle me couvre en responsabilité civile et défense pénale professionnelles.

L'adhésion comprend : **l'abonnement à la revue Des EAUX et DEBATS**

J'atteste sur l'honneur avoir obtenu le diplôme du : BNSSA BEESAN BP JEPS
 LICENCE / MAITRISE STAPS

Sous le numéro : _____ délivré par : _____

Je règle la somme de par :

⇒ Carte Bancaire n° _____ date expiration : ____/____ Cryptogramme : _____
⇒ Chèque Bancaire (*joindre au bulletin d'adhésion*)

Date d'adhésion : _____ Signature :

A remplir par tous les candidats

Je soussigné(e)

- ↳ Atteste l'exactitude des renseignements donnés OUI NON
- ↳ Confirme avoir pris connaissance du règlement intérieur OUI NON
- ↳ Avoir rempli le questionnaire d'entrée en formation OUI NON
- ↳ Avoir pris connaissance du règlement général de la protection des données (RGPD) et accepte la collecte et l'utilisation des données renseignées dans ce dossier OUI NON
- ↳ Avoir pris connaissance des conditions générales de ventes (CGV) OUI NON
- ↳ Avoir pris connaissance des conditions d'assurances OUI NON
- ↳ Cède mon droit à l'image pour reproduire ou diffuser auprès du public les photos, films ou tout autre support permettant la promotion des activités du CNF de la FNMNS OUI NON
- ↳ M'engage à ne rien dissimuler sur mon état de santé OUI NON

Fait à : le

Signature du candidat
Précédé de la mention « lu et approuvé »

FNMNS

Gestion des nuitées et repas

Afin d'optimiser votre présence à tous les repas, et ne pas compliquer l'affaire du gestionnaire en cuisine, merci de confirmer toutes les prises de repas sur place.

Nom Prénom :

Cochez

		Petit déjeuner	Repas midi	Repas soir
Jeudi	9			
Vendredi	10			
Samedi	11			
Dimanche	12			
Lundi	13			
Mardi	14			
Mercredi	15			
Jeudi	16			
Vendredi	17			
Samedi	18			

Avez-vous un régime alimentaire particulier ? si oui, lequel :